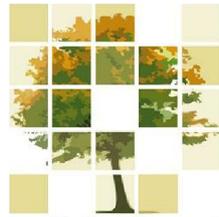


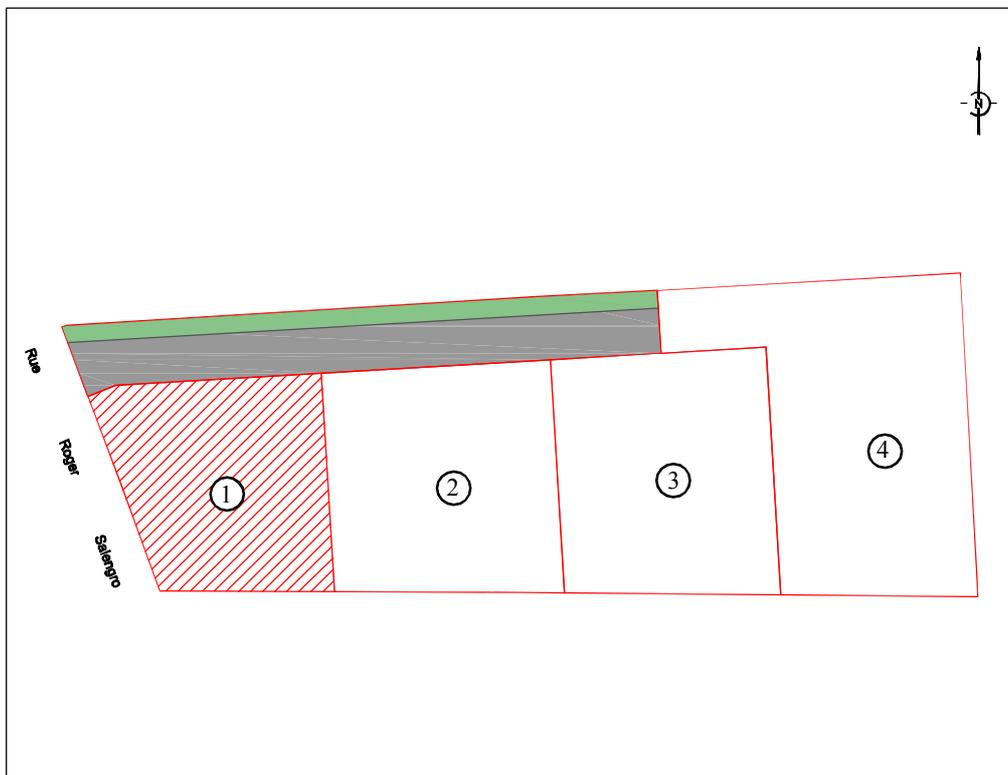
Département de l' Eure

Commune de LOUVIERS

Lotissement "LE CLOS DES MARAÎCHERS"



Le Chêne Jaunet
AMÉNAGEUR FONCIER



DESCRIPTIF DE PROPRIÉTÉ

(Article L.111-5-3 du Code de l'Urbanisme)

Terrain cédé par : SAS LE CHENE JAUNET

A :

Lot n° : 1

Superficie : 336 m²

Article L.111-5-3 du Code de l'Urbanisme :

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

Urbanisme :

1. Permis d'aménager

Un permis d'aménager a été obtenu :

- Dépositaire : Cabinet AGEOSE
- Obtention : express
- Date d'obtention : le 1 décembre 2014
- Sous la référence : PA 027 375 14 A 0002
- Existence d'un règlement propre au lotissement : OUI
- Gestion des voies et espaces communs : Indivision
-

Le pétitionnaire procède à l'affichage sur le terrain dont le constat par huissier de justice est fortement conseillé.

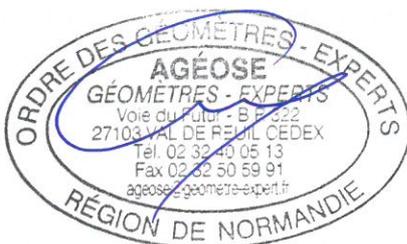
Bornage périmétrique :

Le terrain d'assiette de l'opération d'aménagement a fait l'objet d'un bornage contradictoire sur la totalité de son périmètre (procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites, limite déjà définies par d'anciens plans d'archives ou de remembrements retrouvés, arrêtés d'alignements avec le département et/ou la commune, etc.).

Le terrain objet de la présente fiche est juridiquement délimité dans sa totalité et ses limites sont définies par les découpages internes à l'opération.

Voir le plan de vente ci-annexé, dressé par M. Maxime LEHEURTEUR, Géomètre-Expert au sein de la Société AGEOSE à VAL DE REUIL sous la référence 140630 et datant du 29 janvier 2015.

Nota : la superficie, les cotations périmétriques et la matérialisation des limites sont conformes au plan de vente ci-annexé.



Dossier de descriptif établi le 29 janvier 2015,
par Monsieur Maxime LEHEURTEUR,
Géomètre-Expert exerçant au sein de la société AGEOSE à Val de Reuil.

Société LE CHENE JAUNET
 Lotissement "LE CLOS DES MARAÎCHERS"

Plan de vente et de bornage : lot n° 1

Section BC n° 872 et 877

Echelle 1/250



LEGENDE

-  : Assainissement EU
-  : Réseau télécom
-  : Adduction d'eau
-  : Réseau électrique
-  : Cotes altimétriques avant travaux (m)
-  : Clôture
-  : Murs
-  : Accès
-  : Borne ancienne
-  : Borne nouvelle
-  : Cotation linéaire (m)
-  : Référence cadastrale
-  : Application cadastrale
-  : Emplacement réservé aux accès privés à aménager par les futurs acquéreurs
-  : Sens conseillé du faîtage principal
-  : Zone constructible
-  : Zone constructible uniquement si la construction est implantée en limite de propriété et si sa hauteur totale n'excède pas 5,50m et que la longueur édifiée en limite séparative n'excède pas 10m
-  : branchement eaux usées
-  : branchement télécom
-  : branchement élec. B.T
-  : branchement eau potable
-  : branchement gaz

